

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 31 mars 2023** **DE\_2023\_014**  
**PROJET DELIB DE\_2023\_014 RELATIONS HUMAINES\_OUVERTURE D'UN**  
**POSTE DE CHARGÉ.ÉE DE MISSION LEADER**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 22/03/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES JEUNES d'ECRIENNES sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents votant : 14**

**Votants: 18**

**Présents :** Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

**Pour: 18**

**Contre: 0**

**Présents non votant :** Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

**Abstentions: 0**

**Représentés:** Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL par Sylvain LANFROY, Patrice TRIMBALET par Daniel FONTAINE

**Excusés:**

**Absents:** Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Dominique HAUTEM, Olivier MALOU

**Secrétaire de séance:** Pascale CHEVALLOT

---

**Objet: PROJET DELIB DE\_2023\_014 RELATIONS HUMAINES\_OUVERTURE D'UN  
POSTE DE CHARGÉ.ÉE DE MISSION LEADER - DE\_2023\_014**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

**Le Président propose au Comité syndical la création d'un deuxième poste de Chargé.e de Mission Leader selon les modalités suivantes :**

**Article 1 :** Un emploi permanent de Chargé.e de mission Leader à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h est créé à compter du 02.05.2023.

**Article 2 :** L'emploi de Chargé.e de mission Leader relève du ou des grade(s) suivants : B-Rédacteur territorial.e ou A-Attaché.e territorial.e

**Article 3 :** Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un.e fonctionnaire, Le Président, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Recrutement par voie contractuelle CDD 3 ans et titulaire.

PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/04/2023  
051-200061083-20230331-DE\_2023\_014-DE

Le cas échéant, si l'agent est recruté en qualité d'agent contractuel :

**Article 4** : L'agent recruté en qualité de contractuel assurera les fonctions de Chargé.e de Mission Leader. **Article 5** : L'agent devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Bac+3 politiques publiques de développement économique et d'aménagement du territoire, développement rural, développement territorial, et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans dans le domaine (programme européen Leader).

**Article 6** : L'agent recruté en qualité de contractuel sera rémunéré sur la base de la grille de la fonction publique territoriale. L'indice de rémunération au recrutement de l'agent sera compris entre l'indice brut 389 et l'indice brut 525.

Fin des dispositions sur les agents contractuels

**Article 7** : A compter du 02.05.2023 le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié de la manière suivante :

ADEVA - TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS AU 02.05.2023							
Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste Vacant	Poste occupé		
					Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Agent
Rédacteur	B	35H00	Assistante de direction / gestionnaire Leader		Contractuel CDI	100 %	Catherine LAMBERT
Attachée territoriale	A	35H00	Chargée de mission Leader		Contractuel CDD	80%	Mélanie LEPOLARD
Attaché.e territorial.e / Rédacteur	A / B	35H00	Chargé de mission Leader	02.05.2023		100%	
Attachée territoriale	A	35H00	Chargé de mission Services à la population / GTEC		Contractuel CDD	100%	Perrine MIRAN
Attachée territoriale	A	35H00	Chargé de mission Circuits de proximité / transition énergétique		Contractuel CDD	100%	Laetitia DE MIANVILLE
Attaché territorial	A	35H00	Chef de Projet – Directeur		Contractuel CDD	100%	Thomas NEFFAH

☞ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :

- la décision de créer un deuxième poste de Chargé.e de Mission Leader selon les modalités précitées
- le tableau des effectifs modifié du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat tel que présenté ci-dessus à compter du 02/05/2023

RF PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 051-200061083-20230331-DE_2023_014-DE
--

- et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES JEUNES d'ECRIENNES

Le 31 mars 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

